# LE PRÉCURSEUR,



# JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affianchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre.

On s'abonne à Lyon, que Saint-Dominique, passage Gouderc au deuxième étage; à Paris, chez M. Sacreter, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doiveut être affranchis.

LYON, 7 juillet 1827.

BUREAU DE CONSULTATIONS GRATUITES

POUR L'EXERCICE DES DROITS ELECTORAUX.

Nous avons requ plusieurs lettres de la part de personnes qui nous consultent sur les formalités qu'elles ont à remplir pour obtenir leur inscription sur les listes d'électeurs et de jurés. Notre réponse à chacune de ces lettres ne remplicait pas complètement le but de nos correspondans; elle ne serait qu'une solution générale des questions qui nous sont proposées, et l'on sait que les regles générales se modifient à l'infini dans leur application à des cas particuliers. Mais nous avions prévu qu'un grand nombre de nos concitoyeus éprouveraient des doutes sur l'existence de leurs droits ou sur la manière de les exercer, et nous nous félicitons de pouvoir leur offrir un secours plus efficace que ne le serait un long et stérile commentaire sur la législation. Des avocats attachés au barreau de Lyon, ont pris la généreuse détermination de donner, tour-à-tour et jusqu'à la clôture définitive des listes, des consultations gratuites sur toutes les questions et les difficultés qui naîtront de la loi du 2 mai dernier et des lois précédentes. Nous nous empressons d'annoncer que ces consultations auront lieu dans les bureaux du Précurseur les lundi et mer redi de chaque semaine, à cinq heures du soir, à compter de landi prochain.

Nous espérons que cette institution sera de quelque secours à la chose publique. Le moment est venu où les citoyens ne peuvent uégliger d'exercer leurs devoirs, sans se rendre coupables envers le trône constitutionnel et envers la France. Aujourd'hui, on ne s'occupe des listes électorales que pour la composition du juri; mais elles serviront plus tard aux élections. Qui peut prévoir si demain la députation du Rhône ne sera pas incomplète? Qui pourrait affirmer que le ministère ne dissou le pas les chambres lorsque les listes seront formées? Qui pourrait assurer que les colléges électoraux ne seront pas convoqués cette année? Il existe sans doute, pour les électeurs, des moyens de faire rectifier les listes où ils n'ont pas été compris; mais le délai est court, et d'ailleurs n'a-t-on à craindre ni les erreurs volontaires, ni les surprises, ni les dénis de justice,

GRAND THEATRE PROVISOIRE.

De l'Orchestre. — Joconde.

Dans notre feuilleton du 30 juin nous avons présenté quelques observations sur la place que les chef- de musique occupent à l'orchestre de nos théâtres, et nous avons exprimé le désir de voir introduire dans cette partie du spectacle une amélioration qui nous semble réclamée par le bon sens. Plusieurs personnes ont paru troire que tout changement dans les usages établis était impraticable. Nous pentous que ces personnes sont dans l'erreur, et nous allons chercher à le prouver en donnant quêlque développement à notre opinion.

Dans nos orchestres actuels, le chef de musique est placé au centre du premier rang de musicieus, ayant à sa droite et à sa gauche les différentes parties de l'harmonic, et derrière lui toute la simphonie. Nous trouvous cette disposition vicieuse en ce qu'elle laisse la plus grande partie des exécutans bors de la vue de celui qui doit les diriger, que dès lors il lui est presque impossible d'imprimer de la précision aux mouvemens, de faire observer toutes les nuances du piano, du crescendo, du forte; de prévenir les fausses rentrées d'instrumens, les queues, pour nous sertir d'un terme d'argot musical; en un mot, d'exercer sur l'ensemble de l'exécution une surveillance qui deviendrait facile si l'on tentait l'inovation dont nous arons voulu parler. Cette inovation consisterait à placer le chef d'orchestre au centre et un peu en arrière du dernier rang de musiciens; de cette manière il tmbrasserait d'un seul coup-d'œil tout son orchestre, pourrait d'un signe presser ou ralentir la mesure, et donner enfin à l'exécution toute la perfection dont elie est suceptible.

susceptible.

On dira pent-être que le moyen dont nous conseillons l'application n'obvierait qu'imparfaitement à l'inconvénient que nous avons signalé; que si le maître de muique a devant lui tous les musiciens, une partie de ceux-ci (Pharmonie), lui tournera le dos, et se trouvera par là privée de l'appui de son chef. Cette objectiun est plus spécieuse que solide; car qui empêcherait qu'au lieu d'être tournés res la scène les instrumens à vent fissent face au public, et par conséquent à céni qui les conduit? Si au premier aspect cette proposition paraît bizarre à quelques personnes, nous les prions de remarquer qu'il est de toute inntilité que musicieas voient ce qui se passe sur le théâtre; qu'ils n'ont rien à indiquer

? Quel repentir amer viendrait affliger l'électeur qui, par sa propre négligence, serait exclus des colléges et ferait perdre, par l'absence de son vôte, la majorité à un candidat constitutionnel? Electeurs lyonnais, ne vous endormez pas dans une trompeuse sécurité,

! ne cédez pas au désir de vous affranchir des fonctions du juri; elles sont allégées lorsqu'elles sont supportées ac un grand nombre; elles constituent d'ailleurs un devoir du citoyen, et ce devoir est sacré,

-On nous écrit de Paris:

Un particulier fort connu vient de vendre, à une maison de connuerce établie depuis cinq ou six ans, une partie d'esprits, au prix énomée de 1,500,000 fr. Ce marché dont on parle beaucoup ici, présente cette singularité que le vendeur et l'acquéreur ont fait l'un et l'autre une mouvaise affaire, en ce que la marchandise en changeant de main, a perdu tout-à-coup cent pour cent de sa valeur primitive.

— Dans son No du 7 juillet, la Gazette propose de propose de les traitemens du clergé par des dotations en biens fonde constiturait ainsi les grandes propriétés, et l'on pourrait atteindre ce but en autorisant l'acceptation des legs et des donations, qui ne tarderaient pas à s'accroître. L'aveu est naïf, et nous en-

aux acteurs, et que, placés comme ils le sont actuellement, les sons qu'ils tirent de leurs instrumens sont en partie absorbés par le voisinage trop immédiat des planches de la scene, tandis que tournés en face des spectateurs, ils concourraient plus efficacement à l'effet que doit produire l'orchestre. Que l'on considère aussi que dans les orchestre de nos concerts, tous les musiciens sont en face des auditeurs, et l'on reconnaîtra que nous ne proposons rien d'étrange. Poncquoi ce qui est de rigueur dans un orchestre de concert, ne serait-il pas pratiqué dans un orchestre de théâtre?

Nous ne dissimulons pas qu'en disposant l'orchestre comme nous venons de le dire, le chef de musique serait moins à portée de guider Messieurs et Mesdames les choristes, qui, ce tes, n'ont pas le moins besoin de son appui ; ce serait un mal sans doute; mais on pourrait y remédier en plaçant dans la première coulisse un maître des chœurs qui n'aurait d'autre fonction que d'assurer la meilleure exécution de cette partie essentielle de nos opéras. C'est dans l'intérêt de l'art que nous nous abandonnons à ces réflexions: nous les livrons au public sans avoir la prétention de vouloir le convertir à notre opinion.

Il nous reste peu d'espace pour parler de Jocondo. Ce joli opera a été joué et chanté hier avec une rare médiocrité. Le physique de Vignes ne représente pas mal le bel Artolphe que, dans la pièce, on appelle le comte Robert. C'est le seul blore que nous puissions faire de cet acteur.

éloge que nous puissions faire de cet acteur.

Grignon est un Joconde des mieux étoffès; mais sa voix sourde, sans nerfet sans légèreté, est peu convenable à ce rôle dans lequel il a été d'une faiblesse remarquable. Dans aucun des jolis morceaux qu'il a chantés, il n'a fait entendre un senl son de poitrine, et nous avons cru nous apercevoir qu'il a été obligé de transposer plusieurs passages du récitatif de l'air: Dans un amoureux delire.

Mesd. Goossens et Desvig. e; ont des roles peu importans, du moins ces dames les ont rendus tels.

Le jeu piquant de M.lle Folleville a un peu ranimé les derniers actes de l'opéra. André s'est fait applaudir dans le rôle du Bailli, surtout dans la scène qui finit par ces mots: je n'ai pas peur, j'ai la force armée.

Il y avait peu de monde à cette représentation. Il semblait que le public eût deviné la manière dont Joconde serait joué.

All the second s

-La première représentation de Louis XI est fixée à lundi prochain. Si nous en croyons quelques on dit, certaines personnes seraient disposées à siffler cette pièce, parce que son auteur a été membre de l'association des Bonnes-Lettres. Ces personnes se montreraient hien mal instruites du mouvement qui a poussé la littérature tout entière, même les Bonnes-Lettres, du côté des doctrines de notre époque. Aux Bonnes-Lettres aussi se trouvait ce Charles Lacretelle

; dans la même association figurait ce Victor Hugo, qui a célébré en si beaux vers les trophées de la Colonne-Vendôme; et ne sait-ou pas que les Guiraud, les Soumet, les Ancelot ont depuis long-tems abdiqué les faveurs du faubourg St-Germain, pour célébrer la gloire, la patrie et la liberté! Allons donc voir et juger la comédie de M. Mély-Jeanin sans prévention contre sa personne. Le peintre de la tyraunie de Louis XI ne saurait être un partisan du despotisme.

- Un vol considérable a été commis, il y a quelques jours, dans les magasins de MM. Perroncel et Compe., rue Grenette.

-Un autre vol a été commis chez M. Théodore Perret, mar-

chand de fer, quai St-Antoine.

- Un voleur a été dernièrement arrêté dans l'église de Fourvières. Ce voleur nommé Collonges, s'est évadé nombre de fois, et il est presque impossible de le retenir en prison. Arrêté au mois d'octobre dernier à Marseille, il brisa la prison de Loriol pendant sa translation, et depuis rodait à Lyon et aux environs. pendant sa translation, et uspuis rount à 2,000 de la tait lié avec Il avait un fils naturel en cette ville, et par suite il était lié avec une famille de savoyards qui lui procurait de faux passeports, et sans doute des retraites. L'autorité ayant acquis la preuve de la connivence de cette famille, a provoqué contre elle des poursuites et son expulsion du royaume. Il paraît que Collonges, privé de cet appui, n'a pu se cacher avec autant de soin que précédemment, et qu'ainsi la police qui était à sa piste a pu agir avec plus de succès.

« Dès le moment où l'arrivée de M. Bourdeau à Limoge, fut connue, les électeurs du grand et du petit collége, les habitaus et négocians de cette ville, dont les noms suivent, s'empressè-rent d'offric à cet honorable député un banquet en témoignage de gratitude de la conduite éminemment constitutionnelle qui l'a distingué dans les dernières sessions.

» Les commissaires et ordonnateurs de cette fête étaient MM. Nouailher, ex-maire pendant quinze ans, et président actuel du tribuna! de commerce;

» François Pouvat, ex-maire et ex-président du tribunal de

commerce :

» Jean-Baptiste Mauransane, ex-president du tribunal de com-

» Disnematin-Dessales, ex-président du tribunal de commerce et lieutenant-colonel de la garde nationale ;

» Alluand aîné , ex-adjoint de maire.

Les signataires de la souscription étaient, etc.

» Le banquet a eu lieu au jardin de Tivoli, au son d'une mu-sique harmonieuse. M. F. Pouyat, président de la commission, a porté la santé du Roi et de la charte.

M. Disnematia-Dessales, celle de la légitimité et des libertes

publiques.

» Ensuite on a porté celle de M. Bourdeau et de ses honorables amis qui ont si énergiquement défendu nos libertés publi-

ques et nos institutions constitutionnelles.

» M. Bourdeau a répondu par une profession de foi digne d'un loval député. Au dessert, il a été fait une collecte pour les pauvres qui a produit 127 fr. Après le dîner, les dames de la ville se sont rendues au bal qui avait été annoncé à cette occasion, et qui a en lieu dans le jardin magnifiquement illuminé. Cette réunion a été des plus brillantes; c'était une vraie fête de famille où régnaient la joie et la cordialité la plus franche et devant laquelle disparaissaient toutes les nuauces d'opinion.

» A dix heures, il a été lancé un ballon aux cris de vive le Roi! vive la charte! Tout s'est passé dans le plus grand ordre. Les sérénades données à notre digne mandataire ont terminé

cette fête.

» Quelques jours auparavant, le corps des notaires, ensuite celui des avocats, avaient également offert un banquet à l'hono-(Indicateur de Bordeaux.) rable M. Bourdeau. »

Il vient de sortir des presses de M. Louis Perrin, imprimeur, grande rue Mercière, nº 49, un pamphlet tout à la fois politique, religion et littéraire (1), espèce de macédoine, composée en grande partie d'articles insérés dans la Gazette de Lyon, ou refusés par elle. Nous donnerous à nos lecteurs une analyse de cet ouvrage,

En attendant, nous mettons sous leurs yeux un petit extrait sidelement copié dans la nouvelle brochure; nous pensons

qu'il ne semblera déplacé à nos abonnés,

📆 L'auteur a parlé de Volture.

« Au nom de ce cynique et trop célèbre vieillard, continue le

, sage et modéré pamphlétaire , quel est le citoyen honnête qui ne se sente enslammé de courroux! Jusques à quand ce nom, près duquel celui d'Erostrate pâlit et rentre dans le néant. viendra-t-il affliger nos yeux et nos oreilles? Mais, que dis-je? le buste de cet impie qui voulut anéantir la religion, et dont les efforts diaboliques ont contribué si puissamment à confondre l'ordre social, semble encore triompher à nos yeux des malheurs que son philosophisme a versés sur la patrie. Lyon-nais, l'homme dont les écrits ont produit les Challer, les Couthon, les Collot-d'Herbois, domine encore insolamment dans votre hibliothèque publique; il y insulte avec sarcasme aux phi-losophes chrétiens, aux pères de l'Eglise et à tous nos grands maîtres en littérature. Get écrivain superficiel semble y tenir arrogamment le sceptre de toutes les connaissances humaines; il profane l'enceinte, comme son odieux squelette a profané avec ceux de Marat et de Rousseau, le temple élevé à Dieu sous l'invocation de la sainte bergère de Nanterre; il semble y insulter aux larmes que vous versez sur les objets de vos affections, si barbarement immolés à la rage de ses adeptes. Jusques à quand, chrétiens Lyonnais, soussiriez-vous que l'i-mage du Christ-Moque souille de sa présence le sol arrosé du sang des Pothin et des Irénée! Etes-vous donc devenus insensibles à l'honneur de votre antique cité! Votlez-vous repousser de votre bibliothèque l'étranger, le voyageur chrétien! Voulez-vous qu'elle ne soit abordable qu'aux fauteurs et aux partisans du libéralisme. » (page: 87 et 88.)
Après cette éloquente philippique, nous tournous quelques

feuillets, et nous trouvons à la page 99 l'avertissement dont suit

« Dans le tems assez long qui s'est écoulé pendant l'impression de cet opuscule, le buste du patriarche de Ferney dont il est question page 87, a été retiré de la bibliothèque de Lyon. Il a tonte apparence qu'on en a l'obligation à M. le nouveau bibliothécaire, qui aura remarqué combien la présence de ce buste était inconvenante. Cette action ferait l'éloge de ses sentimens. »

# PRIX DES GRAINS.

MARCHÉ DŮ 7 JUILLET.												
	Le double-boisseau.											
Froment beau.				4 f	. 85 c.	Orge moindre				2 f	. 40 c.	
Id. moven.				4	<b>75</b>	Mais				3	15	
Id. moindre				4	65	Blé noir				2	20	
Seigle beau .				2	85	Avoine				2	10	
ld. moindre			•	2	<b>7</b> 5	Pomeies de terre rouges.						
Orge belle .	• • •	•		2	5 <b>o</b>	Id. blanches			•			

Paris, 5 juillet 1827.

On lit dans le Moniteur : « Le conseil chargé de la surveillance de la censure a tenu sa première séance hier soir à la

chancellerie ; il s'y réunira de nouveau mercredi. »

La corvette l'Africaine, partie d'Alger le 24 juin, est arrivée à Toulon. Elle rapporte que l'aviso le Folcan était arrivé devant Bone le 17, et v avait trouvé l'Artésienne, venant de Tunis, où l'événement d'Alger était déjà connu. Le 18, les Francis de l'accept le 18, les Francis de l'accept l'événement d'Alger était déjà connu. Le 18, les Francis de l'accept çais résidant à Boue et leurs propriétés mobilières avaient élé embarqués, et le 19, le fort de la Cale évacué. Les pêcheurs de corail sont conduits devant Livourne par le Volcan et l'Ariéssienne, qui se rendront ensuite à Toulon pour y déposer les passagers et leurs effets. Avant l'arrivée de l'Africaine à Algor, la Marie. Philipies avait 46 avant l'arrivée de l'Africaine à Algor, la Marie. Philipies avait 46 avant l'arrivée de l'Africaine à Algor, la la marie. Marie-Phérèse avait été envoyée à Bone ; elle devait aller de là a Tunis, pour savoir si la corvette algérienne y avait relâché en revenant d'Alexandrie. Si la corvette n'avait point paru, la Marie-Therese devait l'attendre au passage. M. le contre-amiral Right a été informé par l'Aurore de l'état des choses d'Alger. ( Moniteur. )

Plusieurs journaux d'Allemagne s'accordent à annoncer que M. Capo-d'Istria a quitté Pétersbourg pour se rendre en Grèce.

— Une lettre particulière de Philadelphie annonce que la nouvulle souscription ouverte aux Etats-Unis pour fournir des secours aux Grecs sera promptement remplie. Il paraît qu'elle produire aux etats-Unis pour fournir des secours aux Grecs sera promptement remplie. Il paraît qu'elle produire aux etats-Unis pour fournir des secours aux grecs etats et en la constitute de duira environ cent mille piastres. (plus de 500,000 fr.) La ville de New-York aura contribué pour 35,000 piastres, celle de Philadelphie pour 20,000, Boston pour 9 mille, Baltimore pour 5 mille; le reste care formai au la proposition de la propos mille; le reste sera fourni par les autres parties de l'Union. Un naviro portant une cargaison d'objets destinés au gouvernement grec venait de partir de New-York pour Napoli de Romanie, et un second devait faire voile du même port peu de jours apres celuisei Deur Mai des voile du même port peu de jours apres celuisei Deur Mai des celui-ci. Deux bâtimens chargés de même et ayant la même des tination ont dû être expédiés de Philadelphie. Les dames de Baltimore avaient falle. timore avaient fabrique quantité d'ouvrages élégans qui envoyés à une foire, y ont été vendus à des prix beaucoup au-dessus de leur volcur. leur volcur; cette vente a produit une somme assez considérable qu'on a employée à l'achat d'objets utiles aux Grecs.

— La giraffe est arrivée depuis quelques jours à Paris. Un ne gre du Darfour, nommé Atir, et un maure du Sennaar, nommé Hassan, envoyée tous de la contra del contra de la contra del la contra de la contra de la contra de la contra de la contra del la cont Hassan, envoyés tous deux par le pacha d'Egypte, et coiffés du turban, tenaient Panimal composé d'une robe de toile cirée aux armes de France; une

<sup>(1)</sup> Projet d'une colonne monumentale à ériger en l'honneur de la philoso-hie moderne. Lyon, chez Louis Perrin, imprimeur, grande rue Merolère,

escorte de vingt-cinq gendarmes lui avait été envoyée à la barrière de Villeneuve-Saint-Georges. Pendant toute la route de Marseille à Paris, trois gendarmes lui ont été successivement fournis par tous les postes. Une voiture contenant divers autres animaux envoyés par le pacha pour le roi de France, précédait le cortége. M. Geoffroy-Saint-Illaire, oubliant le soin de sa propre santé pour l'intérêt de la science, a constamment accompagné la giraffe jusqu'à quelques lieues de l'aris, et ne l'a confiée à son fils que lorsque sa maladie est devenue assez grave pour qu'un effort de pius cût compromis sa vie. La giraffe a été logée dans Orangerie avec plusieurs autres animaux égyptieus envovés avec elle. C'est avant-nier qu'elle a fait sa première promenale. Plus de dix mille personnes sont allées successivement lui rendre leur visite. Le public est admis tous les jours à la voir de dix heures

# EXTERIEUR. ANGLETERRE.

Londres, 29 juin.

Le gouvernement a dernièrement soumis au parlement, un tableau des exportations des principaux articles du produit des fabriques anglaises durant les trois dernières années. Comme on pouvait s'y attendre, durant l'année dernière il y a un grand déficit dans ces articles.

Le nombre des yards de cotonnades exportées durant l'année qui s'est terminée le 5 janvier 1825, a été de 344,440,589 544**,**440**,58**9

1826 335,459,204 1827 267,021,635

Cependant il y a eu une augmentation dans l'exportation des cotons filés; car on a exporté 35 millions de livres pesant dans l'année qui s'est terminée le 5 janvier 1825, 52 millions en 1826, et 42 millions en 1827.

Les étoffes de laine qui forment, pour l'importance, la seconde branche de nos manufactures ont également éprouvé un grand déscit.

Le nombre des pièces d'étoffes de laine exportées dans l'année qui s'est terminée le 5 janvier 1825, a été de 1,856,20 r

1826 1,742,505 1827 1,618,105

Le nombre des yards déclarés a été:

En 1825 1826 7,803,776 1827

1827 4,941,707 Les toiles de lin déclarées durant les trois années s'élèvent : dans la première à 63 millions de yards, dans la seconde à 52 millions, et dans la troisième à 39 millions.

La quincail'erie et la coutellerie, qui forment notre troisième et principale branche de commerce, semblent avoir moins souffert, car la quantité exportée a été de 214,237 quintaux pour 1825, 219,909 pour 1825 et 192,702 pour 1827.

Le cuir, travaillé ou non travaillé, s'est élevé pendant ces trois

années à 1,744,105, 1,595,750 et 1,261,245 livres pesant.

Bans la poterie, la verrerie, les chapeaux, enfiu dans presque toutes les branches il y a eu un déficit sensible.

Le fer et l'acier, travaillés et non travaillés, ont augmenté: la valeur déclarée dans les trois années a été de 851,578 liv. st., 1,050,091 liv., 1,107,724 liv. Le commerce du fer et de l'acier a pris depuis long-tems une grande importance, et il en acquiert encore; et si l'on tient compte des quantités considérables em-ployées pour la consommation intérieure, il faut le ranger au premier rang parmi les branches de notre commerce.

Il n'est pas possible de déterminer, d'après les circonstances particulieres à l'année dernière, les perspectives des dissérentes branches de commerce; cependant il est connu que depuis le commencement de l'année un changement essentiel et tres-général s'est fait sentir; mais il est à remarquer que tandis que d'autres branches ont souffert, les exportations de matériaux pour les manufactures étrangères, celles du coton filé et du fer, ont augmenté. Il peut certainement y avoir des circonstances particulieres qui ont indué même sur ces exportations, comme, par exemple, l'extrême cherté des articles en 1825. (Globe.)

On vient de recevoir à Londres des nouvelles favorables du capitaiue Franklin et de ses compagnous de voyage. Ces nouvelles se trouvent dans le Journal du Détroit, en date du 15 du mois de mai, qui contient des dépêches datées de Saulte-Sainte-Marie le 29 avril 1827. Lorsque le messager qui en était poiteur est parti, en octobre, du fort Franklin, toutes les personnes de l'armédition jouissaient d'une houne santé Le canisonnes de l'expédition jouissaient d'une bonne santé. Le capisonnes de l'expédition jouissaient d'une bonne santé. Le capi-taine Franklin et ses compagnons de voyage étaient attendus à Saulte-Sainte-Marie au mois de juillet, sur leur retour en An-Bleterre. Voici tout ce qui a transpiré relativement à l'expédition. Les voyageurs ont établi le fait important de la continuité de communication par eau depuis l'embouchure de la Coppermine jusqu'à la rivière Mackensie, et ils ont poussé de là leurs excur-Jusqu'à la rivière Mackensie, et ils out poussé de la leurs excursions et leurs recherches jusqu'au 149e degré 48 minutes de lon-stide ouest. A ce point ils ont été fo cés par la deusité des prouillards de renoncer au dessein de se rendre dans l'océan Pacifique par le cap de glace.

Du 2 juillet. Aujourd'hui les deux chambres ont été prorogées par une com-

mission de pairs nommée par S. M. Le lord chancelier a lu le discours saivant :

\* Messeigneurs et Messieurs, nous avons reçu l'ordre de S. M. de vous faire connaître la satisfaction qu'elle éprouve en pouvant, par suite de l'expédition des affaires publiques, vous dispenser de l'obligation d'être présens au parlement.

» S. M. nous a donné l'ordre de vous informer qu'elle continue à recevoir des puissances étrangères l'assurance de leurs désirs ardens d'entretenir des relations amicales avec S. M.; et que tods les efforts de S. M., toutes ses communications avec ses alliés, ont toujours pour but de terminer les hostilités qui exis-

tent, et de maintenir la paix générale.

» Messieurs de la chambre des communes, S. M. nous a donné l'ordre de vous remercier pour les subsides que vous avez accordés pour le service de l'année, et de vous assurer que S. M. a ordonné qu'on examinat avec soin l'état financier du pays, afin de diminuer les dépenses autant que le permettent les exigeances du service public, les intérêts, l'honneur et la bonne foi de la nation.

» Messeigneurs et Messieurs, S. M. a la consiance que vous partagez le plaisir qu'elle éprouve des indications de la reprise graduelle des travaux dans le pays de fabriques. S. M. a l'espoir que, quoique vos délibérations relativement aux lois céréales n'aient pas conduit à l'arrangement définitif de cette question importante pendant la session actuelle, e les seront reprises des le commencement de la session prochaine, et qu'on fera définitivement un arrangement qui pourra satisfaire les désirs raisonnables et concilier les véritables intérêts de toutes les classes des sujets de S. M.

— Samedi dernier, S. M. a reçu, à l'heure qu'elle avait d'aigné indiquer, l'adresse présentée par la cité de Londres; elle est conçue en ces termes :

« Très gracieux souverain,

» Nous, de votre majesté, fideles et lovaux sujets, les lordmaire, alderman et commons de la cité de Londres, assemblés en conseil, demandons la permission de renouveler à V. M. l'expression de nos sentimens les plus ardens de vénération et de respect.

» En exprimant notre respect sans bornes pour la constitution de notre patrie, dont la prérogative de la couronne forme une partie très-considérable et très-essentielle, nous nous réjouissons de voir que dans la formation d'une nouvelle administration, V. M. paraît avoir usé de cette prérogative dans les circonstances très-difficiles, d'une manière pleine de dignité et tout à fait constitutionnelle.

Nous espérons que les ministres de V. M., agissant selon une politique éclairée et libérale, useront des pouvoirs qui leur ont été confiés par elle, de telle sorte que la prérogative de la couronne reste intacte, et que les libertés et le bonheur du peuple puissent être maintenns et protégés.

» Permettez-nous d'assurer V. M. que nous coopérerons de tout

notre pouvoir à toute mesure qui pourrait être essentielle à l'avancement de ces importans objets, et que nous ne cédons à aucun des sidèles sujets de V. M. en attachement pour sa royale personne et pour sa royale famille.

S. M. a fait la réponse suivante:

» Je reçois avec satisfaction la lovale et soumise adresse des lord-maire, alderman et commons de la cité de Londres.

» Quelques difficultés que j'aie pu éprouver dans l'exercice de ma juste prérogative dans les circonstances mentionnées dans l'adresse, la conviction que je n'avais en vue d'autre objet que le bien public m'a donné la force de les affronter et de les surmonter. »

Tous les membres de la députation out eu l'honneur de baiser la main de S. M.

### TURQUIE.

#### Constantinople, 11 juin.

Les efforts des ministres d'Autriche et de Prusse pour engager la Porte à accepter les propositions des ministres russe, çais et anglais, conformément au protocole de Saint-Pétersbourg du 4 avril 1826, ont complètement échoué. Le reis-effendi a enfin remis à tous les ministres des puissances alliées une note écrite dans la forme d'une déclaration dans laquelle sont reproduites les réponses verbales précédentes du reis-effendi, et où l'on a rappelé en outre les dernières résolutions du congrès de Vérone, dans lesquelles on sait qu'il fut déclaré qu'on ne se mêlerait en rien des affaires de la Grece. Cette déclaration du divan doit avoir été remise dès le 9 aux envoyés de Russie et d'Angleterre; les ininistres des autres puissances l'ont reçue hier et aujourďhui.

Il est remarquable que la Porte se montre néanmoins disposée à déférer aux demandes de la Russie à l'égard des clauses préliminaires d'Akerman, ce dont plusieurs faits récens ont donné la preuve. Cette circonstance avait fait espérer dans les derniers tems que la Porte accepterait de même les autres propositions. D'an autre côté, il est assez vraisemblable que les événemens d'Athènes et la reddition de l'Acrepolis ont contribué à ce refus, quoiqu'on ne dût guère espérer que le divan accepterait des propositions qui, sous beaucoup de rapports devajent produire des résultats plus désavantageux pour la Porte qu'une résistance cou

rageuse.

Les armemens et envois de troupes dans l'Attique continuent toujours, et comme on doit avoir expédié en Asie un firman pour hâter de nouvelles expéditions de troupes en Europe, il est clair que la Porte espère, en écrasant promptement l'insurrection, écarter tout-à-fait la question d'intervention.

M. de Ribeaupierre a expédié par Odessa et par Bucharest des courriers pour Saint-Pétesbourg, avec la réponse écrite du reisseffendi. Tous les regards sont fixés de ce côté.

( Gazette d'Augsbourg.)

#### VARIÉTÉS.

#### HYGIÈNE PUBLIQUE.

DE LA PESTE.

Grâces aux progrès de l'hygiène, nous ne voyons plus, comme autrefois, la peste exercer ses ravages dans la partie occidentale de l'Europe. Néanmoins, comme elle nous menace incessamment, et qu'à la plus légère négligence elle pourrait pénétrer dans nos lazarets, et de là dans l'intérieur des terres. On conçoit combien il serait avantageux, dans l'intérêt de l'humamité, de pouvoir déterminer d'une manière positive, quelle est la contrée de l'Orient qui en est le berceau. Non-sculement alors les mesures préservatrices pourraient être dirigées d'une maniere plus rationnelle, mais on pourrait encore concevoir l'espérance de voir disparaître à jamais ce terrible fleau, en détruisant les causes qui le perpétuent dans les lieux où il est endemique. Sous ces divers rapports, la lettre insérée dans le Journal des Débats du 1et juillet 1827, par M. le docteur Pariset, mérite de fixer l'attention des philantropes, d'autant plus que les opinions de M. Pariset, secrétaire-perpétuel de l'académie royale de médecine, et médecin en chef des épidémies, exerceront probablement une grande influence sur les mesures hygiéniques

que croiva devoir preadre l'administration.

M. Pariset pense que la peste est endémique en Egypte, et qu'elle y est causée par les miasmes qui s'exhalent de la terre dans laquelle on dépose les corps des hommes et des animaux depuis qu'on a rejeté la pratique des embaumemens; terre qui se trouve détrempée et délayée par les eaux du Nil pendant une partie de l'année, et ensuite souvrise pendant plusieurs mois à l'action d'un soleil brûlant. Il croit que l'usage adopté par les anciens Egyptiens, d'embaumer les corps des hommes et des animaux, était une affaice non de religion, mais d'hygiène. « Ainsi, dit M. Pariset, cette pratique ayant été suivie pendant près de deux mille quaire cents ans, l'Egypte a été, pendant cette longue suite de siècles, un pays des plus sains du globe; et ce n'est que depuis la cessation de cet usage, vers le 4º siècle de notre ère, qu'on a vu apparaître la peste d'Orient, qui de là, s'est répandne si souvent sur la surface du monde. En conséquence, l'auteur conclut qu'un des moyens les plus directs, et peut-être l'unique moyen de tarir les sources de la peste, serait de rétablir la pratique des embaumemens; pratique très-facile en Egypte où la nature a prodigué le natrum propre à saponifier les matières ani-males et à les convertir en momies. Ajoutez, comme moyens auxil'aires, dit M. Pariset en terminant sa lettre, le rétablissement des canaux, la bonne police des villes ,etc., et si une épidémie de peste vient à se déclarer, le soin d'employer les chlorires pour purifier les vétemens et désinfecter les maisons; il est probable qu'au bout de 5 ou 6 ans de l'emploi de ces moyens. ne verra plus de véritable peste en Egypte, ni dans aucun lieu du monde, supposé toutesois que la peste n'a de foyer originel que l'Egypte. » Mais cette opinion, que l'Egypte est l'unique foyer d'où émanent les miasmes pestilentiels pour aller ravager les autres contrées, opinion déjà émise, il est vrai, par des hommes qui méritent toute confiance, tels que MM. Desgenettes, Larey, Fodéré, etc., n'est pas absolument démontrée, comme le prouvent les faits recueillis, par d'autres observateurs également recommendables. ment recommandables.

Ainsi M. de Butel, qui, après un séjour de 15 années, tant à Alexandrie qu'à Constantinople, a publié, dans ces derniers tems, un excellent mémoire sur la peste, soutient que c'est à Constantinople que cette maladie règne d'une manière permanente, et que c'est du sein de cette capitale gu'elle est importée dans les diverses échelles du Levant; toujours il a vu la peste être apportée à Alexandrie par des vaisseaux venus de Constantinople. Le climat de la Basse-Egypte, bien loin d'être un foyer de miasmes pestilentiels, est, selon M. de Butel, (si on en excepte Rosette, qui est située au milieu des risières), un des plus salubres et un de ceux où l'on rencontre le plus rarement des fièvres de mauvais caractères. Il a observé que la peste, bien loin d'être endémique en Egypte, cesse toujours d'y exercer ses ravages dans le courant de juin ou de juillet, par l'effet de la rosée aboudante que déposent les nuages, qui, à cette époque de l'année, parcourent l'atmosphère pour aller s'abattre en Ethiopie, et causer ainsi l'inondation qui fertilise le sol de l'Egypte. Il ne faut que 15 jours pour que cette rosée bienfaisante détruise absolument le germe de la maladie; au moment même où elle com-

mence à tomber, presque tous les malades infectés en reçoivent la plus douce influence, la contagion perd aussitôt de sola activité, et le retour à la santé en est bientôt la suite. Cette observation constante, fait qu'en Egypte on peut annoncer d'avancer que la peste aura un terme à telle époque, tandis qu'à Constanque la peste aura un terme à tente époque, tandis qu'à Constan-tinople, ce fléau prolonge indéfiniment ses ravages. Eulin, M. Olivier, membre correspondant de l'institut, dans un mémoire publié en l'an 6, (de l'influence du climat de l'Egypte sur la santé de ses habitans,) avait déjà émis l'opinion soutenue depuis par M. de Butel, que l'Egypte n'est point le berceau de la peste. L'observation a appris, dit cet auteur, que cette cruelle mala die n'est point originaire de l'Egypte, qu'elle y est presque toujours to unise de Constantinople avec les pelleteries que le commerce fait passer annuellement à Alexandrie. »

En admettant même, avec M. Pariset et les anteurs des à cités, que la peste n'est endémique que dans la Basse-Egypte (ce qui n'est pas démontre, ainsi que nous croyons l'avoir prouvé), qu ne devrait pas en conclure nécessairement qu'elle y est produite par les miasmes qui se dégagent des corps des hommes et des animaux enfouis dans la terre, et qu'on la ferait disparaître en revenant à l'antique usage des embaumemens, puisqu'on peut l'at-

tribuer à d'autres causes.

Ainsi, avant d'arriver en Egypte, le Nil traverse, dans l'Abyssinie et le royaume de Sennaar, plusieurs lacs fangeux où il se charge de débris de substances organisées qu'il dépose sur le sol de la Basse-Egypte pendant l'inoudation, et qui sont les sour-ces de l'extrême fécondité du sol, et peut-être aussi des muladies pestilentielles qui se déclarent au moment où les eaux du Nil s'étant retirées, toutes ces matieres septiques restent exposées à l'action d'un soleil brûlant.

Enfin, ce qui prouve d'une manière irrévoquable que la pratique des embaumemens ne ferait pas disparaître la peste, ainsi que le croit M. Pariset, c'est qu'il est bien démontré par la lecture des livres saints, que ce fléan exerçait déjà ses ravages en Egypte dans les tems les plus reculés, lorsque tous les corps étaient religieusement embaumés, et conservés dans les cavernes

de la Haute-Egypte.

Puisque dans l'état actuel de la science, the n'est pas possible de démontrer quel est le foyer originel de la peste, nous pensons de la roin dispuraître à jamais, serait de que le plus sûr moyen de la voir disparaître à jamais, serait de refouler loin de la Grèce et de l'Egypte les Barbares dont la présence souille depuis si long-tems ces belles contrées, antique berceau de la civilisation et des arts, bien plus que de la peste qu'ils y ont fixée par le dogme absurde de la fatalité, qui s'oppose à tous les perfectionnemens ainsi qu'à tous les soins hygieniques.

A. B., D.-M.-P.

#### VENTF.

Demain lundi neuf du présent mois de juillet 1827, à onze heures du matia, on vendra aux encheres, rue Louis-le-Grand, n° 25, au 1<sup>st</sup> étage, la bibliot thèque et les instrumens de chirurgie de feu M. Dussaussoy, qui était docteut en médecine et en chirurgie à Lyon.

Mercredi ouze de cedit mois, on vendra dans le même appartement, l'argenterie, les diamans, montres et autres bijoux, dépendant de la succession de défante dame veuve Dussaussoy, née Manet.

Rousset père, commissaire-priseur.

## AVIS.

# LUNDI CLOTURE.

Les sieurs Thomas Gulley et Smitt, de Londres, ont l'honneur d'avertir le public que leur collection de serpens vivans, ou verte à la curiosité sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, vient d'être enrichie de plusieurs pièces intéressantes; on y voit entr'autres :

1º Deux serpens à sonnettes, au lieu d'un seul. Le nouveau est beaucoup plus beau que l'autre et d'une dimension presque

double.

2º Deux Boa Constrictor;

5º Deux serpens arlequin

4º Deux nouveaux crocodilles, ce qui en porte le nombre 3 45 5° Deux caméléons de toute beauté.

Les propriétaires ont en outre une collection d'oiseaux de divers

pays, remarquable par sa variété et par sa richesse.

Le prix des places n'est pas augmenté. On donne à manger aux serpens tous les jeudis à 5 beures.

Fonds de café et cabaret bien achalandé, dans une des meilleures positiones Brotteaux, à vendre pour cessation de commerce. S'adresser au bureau du Journal.

BOURSE DE PARIS du 5 juillet 1827.

Rentes = 5 p. 100. jouiss. du 22 Actions de la banque 2006 mars 1827.—102 f. 70 c. Fonds étrangers.

Rentes — 5 100. jouis. du 22 déc. Rent de Naples, cert. Falc. 77 l. Rentes — 2000. Rotschi 72 f. 15 c. g Ann. à 4 p. 100.

Obl. de la v. de Paris. Quatre Canaux. Caisse hypothécaire 880

Obl. de Naples, comp. Rotschild en liv. sterl. Rentes d'Esp. cert. franc. Emp. royal d'Esp. 1826. 58 Emprunt d'Haiti. 640 f.



